

**MAIRIE**



**de**  
**CASSAGNES**  
Département du Lot -  
Canton de Puy l'Evêque

## **COMPTE-RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES**

Réunion du mercredi 24 octobre 2018 à 20 h 30

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 19 octobre 2018, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH (Maire).

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Présents :</b> Monsieur LANDIECH, Madame DACHARY, Monsieur LOUBIERES, Madame DESSAINT, Madame VERDIER, Monsieur CAYROL, Monsieur MAQUIN
• <b>en exercice:</b> 9	
• <b>présents :</b> 7	<b>Absents :</b> Monsieur VIEILLARD
• <b>votants :</b> 7	<b>Excusés :</b> Monsieur ASTOUL
	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame DESSAINT

**Date d'affichage :** vendredi 19 octobre 2018

#### **OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.**

Monsieur Bernard LANDIECH (Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

#### **DELIBERATIONS DU CONSEIL :**

##### **2018 0013 Vote de crédits supplémentaires - Equilibrage chapitres d'ordre :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux chapitres d'ordre ci-après du budget de l'exercice 2018, étant déséquilibrés, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES**

**RECETTES**

6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	-24.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	24.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**2018 0014 Vote de crédits supplémentaires - Programme aménagement boîte à livres :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 concernant le programme d'aménagement de la cabine téléphonique en boîte à livres ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-780.50	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	780.50	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2128 - 90	Autres agencements et aménagements	780.50	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		780.50
<b>TOTAL :</b>		<b>780.50</b>	<b>780.50</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>780.50</b>	<b>780.50</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**2018 0015 Demande d'adhésion de la commune de Soulomès au SIPA - Avis du Conseil Municipal :**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que selon les dispositions du CGCT, il convient que les communes membres du Syndicat Intercommunal de Protection Animale délibèrent sur les demandes d'adhésion dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunal. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Vu la demande d'adhésion de la commune suivante selon ces dispositions :

- La commune de Soulomès par délibération de son Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017,

Considérant le nombre de communes actuellement adhérentes au SIPA,

Monsieur le maire propose au Conseil de se prononcer sur la demande d'adhésion susvisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide,**

- **D'accepter** l'adhésion de la commune de Soulomès,

- **De solliciter** auprès de Monsieur le Préfet du Lot l'extension du périmètre d'intervention du SIPA à cette commune.

**2018 0016 Installation d'une borne Wi-Fi par le syndicat Lot numérique dans le bourg de Cassagnes :**

Le syndicat mixte Lot numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Lors du comité syndical du 19 juillet 2018, le syndicat a attribué le marché de Wi-Fi public lotois à la société QOS Telecom. Celle-ci fournira et installera les bornes intérieures ou extérieures dans les communes du Lot dès le mois de novembre 2018. Lot numérique prendra en charge l'investissement initial d'une borne par commune, sous condition que cette dernière s'engage à souscrire un abonnement auprès de la société QOS Télécom pour assurer l'accès au service, l'assistance et la maintenance de la borne.

Si la commune souhaite l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à les rembourser au syndicat, qui les commandera et les lui cédera ensuite, ainsi qu'à souscrire, pour le fonctionnement, un abonnement auprès de la société QOS Télécom.

Si la commune, de taille importante ou à forte fréquentation touristique, souhaite assurer la couverture d'une zone étendue qui nécessiterait l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à rembourser au syndicat l'étude, ainsi que l'installation et le fonctionnement d'au moins une borne supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'adhérer au dispositif du syndicat Lot numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois afin de bénéficier d'une solution uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes ;
- de bénéficier de la fourniture et l'installation d'une borne extérieure qui sera localisée dans le bourg de Cassagnes dans le bâtiment de la mairie;
- de souscrire auprès de la société QOS Télécom, pour une durée d'au moins 4 ans, un abonnement annuel par borne d'un montant de 315,72 € TTC ;

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la demande de disponibilité pour 11 mois à compter du 30/11/2018 formulée par Monsieur Régis DUMEAU. La Commission Administrative Paritaire doit se positionner le 22/11/2018. Il est proposé de recourir à un contrat de remplacement d'agent titulaire à raison de 18 heures par semaine afin d'assurer l'entretien du bourg.
- Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que des crédits avaient été ouverts au budget de 2018 afin de procéder au renouvellement éventuel du tracteur communal et du matériel vieillissant. Après concertation et constat des besoins matériels nécessaires à l'entretien de la voirie et des espaces verts à charge de la commune, il est proposé de remplacer le tracteur par un petit véhicule utilitaire polyvalent et adapté au travail par toute saison.
- Monsieur le maire informe le Conseil du raccordement imminent de la fibre optique à la nouvelle armoire électrique située à La Remise. Cette opération est programmée avant la fin de l'année 2018. Le raccordement aérien par fibre optique devrait, quant à lui, intervenir à la fin de l'année 2019.
- Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de l'organisation de la cérémonie du centenaire de l'armistice du 11/11/2018 et fait part des consignes reçues à ce sujet. A cette occasion, un insigne de porte-drapeau sera remis à Monsieur André DRIOUX pour ses 10 années de service à ce titre.
- Monsieur le maire rapporte au Conseil Municipal qu'une vingtaine de bidons d'huile de vidange a été retrouvée déposée au pied des conteneurs à poubelles du Bardat et que ce type de déchet doit faire l'objet d'un dépôt à la déchetterie selon les consignes appropriées.

La séance est levée à 22h30.